

« Prévention du suicide chez les requérant·es d'asile : réflexions critiques et pistes d'action »

Résumé

Le Webinaire qui s'est tenu le 11 juin 2026 organisé conjointement par le Réseau de santé psychique (RSP-NPG) et la Haute école de travail social de Fribourg /HES-SO a abordé les défis auxquels sont confrontés les requérant.es d'asile et les professionnel·les qui les accompagnent en matière de santé mentale, notamment la prévention du suicide.

Les 100 participant.es ont pu découvrir des expériences, des projets, des offres de soutien et des outils susceptibles d'améliorer l'accompagnement et de répondre aux besoins spécifiques de cette population.

Dans un premier temps, sur la base d'une étude et de son expérience clinique, le Dr Sanchis Zozaya a présenté quelques origines et manifestations de la souffrance suicidaire auprès des requérant.es. Il a ensuite proposé quelques pistes pour la cerner et y répondre de manière adéquate à partir du dispositif mis en place dans le canton de Vaud. Les Prof. Ukelo Mbolo Merga et Modica ont partagé leurs expériences d'action et d'accompagnement au sein d'un collectif qui soutient les requérant.es. Elles ont également proposé une grille de lecture critique qui contextualise et met en perspective la souffrance suicidaire en élargissant la réflexion aux aspects socio-écologiques et structurels du phénomène. Mesdames les psychologues Nöthiger et Zöllner ont présenté un modèle d'intervention et de soutien décliné en plusieurs échelons selon les besoins de la population concernée : des thérapies spécifiques pour le trauma, des interventions psychosociales adaptées et des moyens digitaux de bas seuil pour soutenir les personnes concernées.

Les exposés ont mis en exergue un certain nombre de facteurs et vécus qui sont à l'origine de la souffrance suicidaire des requérant.es d'asiles. Cette souffrance émerge en lien avec des expériences difficiles vécues aussi bien avant le déplacement que lors du voyage ou encore en lien avec les contraintes et le stress occasionnés par les procédures du pays d'accueil, leur durée et leur incertitude. Dans la suicidalité, des facteurs individuels s'associent donc à des facteurs structurels voire contextuels. L'isolement ou le

peu de soutien social dont les requérant.es disposent, ainsi que souvent l'accès restreint à des ressources ou services d'aide spécialisés rendent les situations encore plus sensibles. De nombreux obstacles aussi bien au niveau individuel que structurel rendent l'appréhension de la souffrance et l'accompagnement complexe.

Les présentations ont montré que la souffrance suicidaire des requérant.es nécessite un accompagnement conséquent des professionnel.les et de la société civile. Une prévention du suicide efficace auprès des requérant.es d'asyle nécessite donc des approches adaptées aux besoins des personnes concernées, multiniveaux et multidimensionnelles. Ceci passe par la mise en place d'un ensemble de mesures aussi bien individuelles et structurelles qui visent, par exemple ;

- le développement des compétences des personnes qui accompagnent les requérant.es par la formation et la supervision.
- Des conditions de vie et des procédures pour les requérant.es qui respectent les standards des directives nationales et internationales et qui n'exacerbent pas les vécus traumatiques ou les problèmes de santé mentale.
- L'implication, la collaboration avec et la sensibilisation de requérant.es eux/elles-mêmes (transmission d'informations pertinente, psycho-éducation, implication dans les mesures à mettre en place).
- L'Accès facilité et rapide à des mesures de soutien bas seuil tout comme à l'évaluation et aux soins spécifiques en santé mentale. Ceci présuppose un dispositif socio-sanitaire doté de suffisamment de moyens et des modalités de collaboration fluides entre les différentes instances, entre Confédération et cantons, et entre les divers corps professionnels impliqués.
- La mise en place d'interventions spécifiques de soutien psycho-sociales à court et moyen terme.

Il est également nécessaire de développer des dispositifs de postvention (mesures après la tentative de suicide ou le suicide avéré) à même de soutenir les personnes concernées, leurs proches ainsi que les personnes exposées, y compris les professionnel.es.

*Dolores Angela Castelli Dransart, Professeure ordinaire,
HES-SO – Haute école de travail social Fribourg*